

Le Mans le 22 novembre 2018

Frais de scolarité des étudiants extra-communautaires

Motion du CA de Le Mans Université

Le Conseil d'Administration de l'université du Mans dans sa session plénière du 22 novembre 2018 dénonce vivement la décision du gouvernement d'augmenter les frais de scolarité des étudiants extra-communautaires, qui passent à 2770 € en Licence au lieu de 170 € et à 3770 € en master et doctorat au lieu de 243 € et 380 € respectivement.

Cette disposition, prise par le gouvernement au plus haut niveau, sans aucune concertation, va engendrer des inégalités sociales et discriminatoires insupportables, contraires au principe d'accueil de la France et aux principes académiques de l'université française. Ces frais de scolarité prohibitifs, auront pour conséquence d'exclure de nos universités de nombreux étudiants issus des régions du monde les plus pauvres et, plus généralement, les étudiants les moins fortunés, qui vont devoir renoncer à leurs projets de formation en France.

Le CA de l'université du Mans appelle toute la communauté universitaire à s'opposer à cette mesure injuste et contraire au rayonnement de la France, aux intérêts de nos universités et de notre pays et qui préfigure la fin du service public d'enseignement supérieur et de recherche.

Motion votée à l'unanimité